M. Malinvaud dit qu'il n'est pas disposé à revenir sur la question des *Melica*, qui lui semble épuisée ; il ne pourrait que reproduire à cet égard les conclusions qu'il croit avoir suffisamment développées et justifiées dans de précédentes communications (1). Se référant à celles-ci pour tout le reste, il se bornera à faire remarquer que les renseignements fournis par Parlatore sur l'existence de son *Melica nebrodensis* dans les limites de la flore française ne sont pas aussi dépourvus de précision que paraît le croire M. Rouy. L'auteur du *Flora italiana* déclare qu'il a reconnu sa plante sur des échantillons envoyés de France par M. de Franqueville, et il ajoute la mention de la localité à celle du pays d'origine.

M. Cosson dit qu'il a pu examiner le *Melica nebrodensis* Parl. sur des échantillons venant de Parlatore lui-même, et par suite d'une authenticité certaine, et qu'il n'y voit qu'une simple forme du *Melica ciliata* L.

M. Poisson fait à la Société la communication suivante :

## SUR LE GENRE NOUVEAU *HENNECARTIA* DE LA FAMILLE DES MONIMIACÉES, par M. J. POISSON.

Peu de plantes présentent des caractères aussi variés dans leur androcée que celles de la famille des Monimiacées. Les étamines, en effet, ont les anthères les plus diverses, soit par la forme même de ces organes, soit par le mode de déhiscence de leurs loges.

Indépendamment des appendices singuliers qui, le plus souvent, accompagnent chacune des étamines à forme normale, on voit dans d'autres genres des étamines qui prennent une configuration spéciale, et qui peut, dans la plupart des cas, servir à distinguer tel ou tel genre de cette famille.

On sait qu'il n'en est pas de même pour la majorité des autres groupes de plantes, notamment ceux à sexes séparés, dont les représentants ne peuvent qu'exceptionnellement être caractérisés d'une façon suffisante avec le secours des fleurs mâles.

du *M. Magnolii ;* il est suffisamment reconnaissable par sa panicule allongée, interrompue comme dans le *M. Magnolii*, mais bien plus grêle, et me paraît mériter d'être conservé comme variété du *M. ciliata*.

(1) Voyez le Bulletin, t. XXVIII (1881), pp. 241-242, et t. XXX (1883), session d'Antibes, pp. XCVI et suiv.

Par la structure des étamines de certains genres, les Monimiacées accusent leur parenté avec les Laurinées, en ayant des anthères à loges s'ouvrant par des panneaux, comme dans les *Citrosma*, *Atherosperma* et *Doryphora*. Si la déhiscence est longitudinale, comme on le constate dans les *Ambora* et *Monimia*, la forme même de l'anthère et celle de son connectif sort de l'ordinaire. Enfin les anthères peuvent, par une longue courbe passant d'une loge à l'autre et réunissant celles-ci par un sinus commun, prendre la forme d'une selle, par exemple, d'où *Ephippiandra*, ou d'un fer à cheval, ce qui se rencontre chez les *Mollinedia*, *Matthœa*, etc.

Le genre *Hennecartia* est un nouvel exemple de la diversité des fleurs mâles dans cette famille, et c'est peut-être le trait le plus saillant de ce type intéressant.

En effet, les étamines sont disposées sur un réceptacle discoïde, rappelant un peu le réceptacle d'inflorescence de quelques *Dorstenia*, ou plus exactement celui d'un *Antiaris*. Elles sont très nombreuses (60 à 80), dépourvues de tout appendice accessoire, et forment autant de petites d'emi-sphères rapprochées les unes des autres.

Au moment de la déhiscence, chacune d'elles, en s'élevant par son point central ou connectif, déchire la loge circulairement, et les parois libres de l'anthère apparaissent comme un petit Champignon muni de son pédicule, tandis qu'à la base reste la portion qui n'a pas été soulevée, et qui forme une sorte de margelle adhérente au réceptacle. Chaque anthère semble avoir ainsi à sa base une petite cuvette réceptrice du pollen.

La fleur femelle, quoique n'ayant pas une originalité égale à celle de la fleur mâle, n'est pas dépourvue d'intérêt.

Dans un réceptacle en forme de bouteille, ce qui est le propre de beaucoup de Monimiacées, on remarque un ou, le plus souvent, deux ovaires ou carpelles. Ces ovaires sont fixés à la base du réceptacle, un peu à la manière de ceux des Rosiers, dont ce réceptacle rappelle assez la forme. La paroi interne est tapissée de poils simples et ascendants.

Cependant il faut considérer comme étant spécial au genre *Hennecartia* la tuméfaction du bord du réceptacle femelle, qui produit un bourrelet saillant, épais, révoluté et légèrement festonné. Cet appareil simule un volumineux stigmate, crénelé à son pourtour et terminant un ovaire.

Les carpelles sont accompagnés d'un style relativement court, atteignant à peine la gorge rétrécie du réceptacle, et surmontés d'un stigmate fort réduit. Chacun d'eux contient un ovule anatrope pendant du sommet de la loge, à micropyle supérieur et à raphé externe.

Le fruit, unique dans le spécimen considéré, remplit complètement le réceptacle, lequel reste couronné des traces du bourrelet, si évident à l'époque de la floraison. Cependant cette enveloppe, sorte d'indusie du

réceptacle persistant, se rompt en quatre ou cinq lanières, et laisse échapper son contenu.

L'achaine, qui est ainsi mis en liberté, est formé d'un péricarpe crustacé renfermant une graine à tégument mince et papilleux, puis est pourvu d'un raphé qui a la particularité de se séparer de la graine en un mince ruban, à reflet nacré sur l'échantillon sec. Ce caractère du raphé, au moins saillant, est figuré dans une des planches du beau mémoire de M. Tulasne sur les Monimiacées.

Quelle place faut-il assigner à ce genre dans la famille qui lui donne asile ?

Par le port, l'*Hennecartia* rappelle, à s'y méprendre, une Artocarpée, et l'on serait tenté, de prime abord, de le placer dans le genre *Sorocea*, dont il a le feuillage. Cependant une grossière anatomie de la feuille l'en éloigne aussitôt. Dans ce dernier, la couche épidermique de la face supérieure des feuilles est composée d'un seul rang de cellules, tandis que les feuilles de l'*Hennecartia* ont un épiderme formé de deux rangs évidents de cellules superposées, incolores, de diamètre différent, il est vrai, mais qui n'en composent pas moins la couche épidermique de ces feuilles.

Sous le rapport de l'androcée, aucun genre de la famille ne peut lui être comparé. Cette forme particulière d'étamines ne se rencontre guère que dans le genre *Brosimum*, qui, par ce caractère d'avoir des étamines à anthères peltées, se distingue si facilement entre toutes les Artocarpées.

Le gynécée est celui d'une Monimiacée à fleurs unisexuées, sauf le développement du bord du réceptacle et le nombre restreint des carpelles.

En résumé, on pourrait placer ce nouveau type près des genres *Monimia* et *Mollinedia*, mais l'*Hennecartia* serait la Monimiacée la plus pauciovulée qui soit connue.

## HENNECARTIA.

*Flores monœci* (fortassis et diœci), in inflorescentias axillares ad apices ramorum juniorum congesti.

*Masculi* pedicellati, perianthio destituti, e receptaculo discoideo stamina numerosa gerente constantes, antheris sessilibus peltiformibus rima circulari continua dehiscentibus.

*Fœminei* pedicellati, perianthio nullo, aut e laciniis paucis minutis faucem receptaculi lageniformis circumdentibus confecto; margine receptaculi incrassato aut tumefacto.

*Ovarium* unicum aut binum, stylo gracili terminatum, stigmate acuto aut punctiformi; ovulo unico anatropo, ex apice loculi pendulo.

*Fructus* siccus, involucro persistente involutus. Semen maturum albuminoso-carnosum, oleosum ; raphe a tegumento facile solubili.

II. OMPHALANDRA, sp. nov.

Arbuscula 3-4 metralis, ramis cylindricis striatis, ætate primaria puberulis, demum glabratis ; merithallis inæqualibus.

Folia opposita suboppositave, nonnunquam in verticillum approximata aut in merithallis procerioribus alterna, lanceolata acuminata, 7-12 cent. longa, 2 1/2-3 lata, coriacea, lucida, e viridi glaucescentia, argute serrata, serraturis mucronulatis, 1-3 mill. longis, ab apice ad basim folii gradatim decrescentibus, in ipsa basi quasi nullis, pagina superiore cellularum tabula duplici instructa ; nervis primariis in pagina inferiore prominentibus, secundariis pinnatim divisis, mox arcuatis, extremis inter se anastomosantibus. Petioli breves, canaliculati, primo puberuli, demum glabrati, celloso-rimosi, 5-7 mill. longi.

Flores masculi singulatim ex axilla bracteolæ brevis orti, oppositi aut suboppositi, raro verticillati, 4-6 in eodem ramulo congesti.

Receptaculum dilatatum discoideum, margine nonnihil sinuatum, in tempore antheseos 1 cent. circiter latum, pedicello centrali puberulo 6-7 mill. longo, vix 1 mill. crasso suffultum, inferius leve, brunneum, superius stamina 60-80 gerente, antheris luteis peltiformibus puncto centrali brunneo notatis ; connectivo depresso discoideo rima circulari continua apertis idcircoque formam agaricinam referentibus. Pollen subglobosum.

Flores fœminei solitarii, ex axilla bracteæ caducæ in ramis junioribus singulatim nascentes, oppositi aut subverticillati vel etiam in eodem ramulo alterni ; pedicello villosulo gracili, 5-7 mill. longo. Receptaculum lageniforme villosum brunneum, 2-4 mill. crassum, exostomate quodam stigmatiformi carnoso fimbriato faucemque claudente superius terminatum, cavitate interiore pilis simplicibus erectis instructa, fauce ipsa angusta, ligulis tenuibus vix perspicuis occupata. Ovaria bina (rarius unum) ad basim receptaculi inserta, stylo brevi gradatim attenuato et in stigma minutum desinente superata.

Ovulum unicum pendulum, anatropum, raphe exteriore prominula signatum.

Receptaculum fructiferum globosum 7-10 mill. diametro transversali metiens, ante maturitatem clausum, extus rugosum, in sicco flavescens, apice reliquis exostomatis coronatum ; maturum in 4-5 lacinias intus brunneas, demum revolutas, irregulariter lacerum.

Fructus (achænium) e receptaculo sponte delabens, epicarpio tenui nigro lucido endocarpioque crustaceo lutescente involutus.

Semen hilo superius notatum raphemque gerens prominulam facile a tegumento secedentem et chalazæ lata insertione applicitam; tegumento papilloso, cinereo; albumine copioso carnoso oleoso; embryone minuto prope hilum sito.

America meridionali : « Paraguay. — Forêts situées à l'est de la Cordillière de Villa-Rica. » Legit Balansa, nº 2342.

Genus D. *Hennecart botanices* fautori egregio dicatum.

---

## SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1885.

PRÉSIDENCE DE M. CHATIN, 1er VICE-PRÉSIDENT.

M. Costantin, vice-secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 janvier, dont la rédaction est adoptée.

M. Malinvaud demande la parole à propos du procès-verbal et s'exprime en ces termes :

Notre honorable collègue M. Rouy, dans la note, ou plutôt la mercuriale qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser à la fin de la dernière séance sur la question des *Melica*, a fait valoir divers griefs sans aucun rapport avec l'objet du débat, et auxquels je suis certain qu'on m'excusera de ne pas répondre. Un reproche plus sérieux, si j'en ai bien compris la portée au cours de la lecture un peu rapide de notre collègue, serait de n'avoir pas traduit avec une précision ou une clarté suffisante le passage du *Flora italiana* de Parlatore sur lequel je m'étais appuyé pour mettre hors de doute, me semblait-il, l'existence du *Melica nebrodensis* (étroitement ou largement compris, peu importe) dans les limites de la flore française. Désireux de faire droit à cette réclamation, je demande à lire ici le texte original que je m'étais borné à résumer. Parlatore (*loc. cit.* tome I, page 300) indique dans les termes suivants la distribution géographique de son *Melica nebrodensis* :

« Specie propria delle montagne delle Madonie in Sicilia, et dei Pirenei, donde l'ho » avuta comunicata dal sig. Franqueville, che l'ha raccolta a Saint-Sauveur in luoghi » sassosi aprici, a 983 metri di altezza. »